



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICE DE DROIT COMMUN**

**DÉCISION N° DM-21-446  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'appel à candidature lancé par la Caisse d'Allocations Familiales visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et service de droit commun ;

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir des enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable rendu le 15 septembre 2021 par la Caisse d'Allocations Familiales ;

**CONSIDERANT** la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** la convention d'objectifs et de financement n°202100494 relative au dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueils applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211223-lmc1H9253H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2021 Date de Publication : 23/12/2021
---